

COMMON MARKET FOR EASTERN AND SOUTHERN AFRICA

MARCHÉ COMMUN DE
L'AFRIQUE ORIENTALE ET
AUSTRALE



السوق المشتركة للشرق
والجنوب الأفريقي

Tel : (260 - 211) 229726/29
Fax : (260 - 211) 227318
Email : secgen@comesa.int
Web : <http://www.comesa.int>

COMESA Centre
Ben Bella Road
P O Box 30051
LUSAKA 10101
Zambia

APPEL À CANDIDATURES POUR DEUX POSTES :

- i) Directeur de l'Institut monétaire du COMESA ; et
- ii) Secrétaire exécutif de la Chambre de compensation du COMESA

I. DIRECTEUR DE L'INSTITUT MONÉTAIRE DU COMESA

L'Institut monétaire du COMESA –IMC-- est une Institution du COMESA qui est responsable de tous les travaux préparatoires du programme d'intégration monétaire et financière du COMESA devant aboutir à l'Union monétaire. Il a été créé par le Comité des gouverneurs des banques centrales du COMESA lors de sa 13^{ème} réunion tenue au Caire (Égypte) en novembre 2008. L'Institut a commencé ses opérations en mars 2011.

Désignation du poste	- Directeur de l'Institut monétaire du COMESA
Niveau	- P5
Lieu d'affectation	- Nairobi, Kenya
Date d'entrée en fonction (provisoire)	- Avril 2022

1. Fonctions

Les activités spécifiques orientées vers les politiques de l'IMC, telles que décidées par le Comité des gouverneurs des banques centrales du COMESA, sont les suivantes :

- (i) Concevoir un cadre de politique monétaire approprié ;
- (ii) Concevoir un mécanisme de taux de change (MTC) approprié ;
- (iii) Guider et fournir des orientations politiques et techniques sur les réalisations du programme de travail de l'IMC ;
- (iv) Mener des recherches et des analyses en utilisant, le cas échéant, une expertise technique à court terme, sur les questions liées au Programme d'harmonisation des politiques monétaire et budgétaire du COMESA ;
- (v) Assurer une liaison efficace avec les organisations d'intégration continentales et régionales telles que l'UA, l'EAC, la SADC et la SACU sur les questions de politique macroéconomique ;

- (vi) Assurer la liaison avec les représentants des agences de soutien telles que l'UE, la CEA, la BAD, l'OCDE, l'USAID, le FMI et la Banque mondiale sur les questions de politique macroéconomique ;
- (vii) Assurer la prestation de séminaires régionaux de renforcement des capacités, d'ateliers, de formations à court terme, etc. de haute qualité ;
- (viii) Présider les réunions de l'Institut ; et
- (ix) Entreprendre d'autres activités que le Bureau peut lui confier de temps à autre.

2. Qualifications académiques et expérience

Le candidat doit :

- Posséder au moins un mastère avec spécialisation en économie monétaire, macroéconomie ou finance et banque ;
- Être ressortissant d'un État membre du COMESA ;
- Posséder au moins 10 ans d'expérience avérée et solide dans les questions de politique monétaire et budgétaire et avoir des antécédents et des connaissances avérés en matière d'intégration monétaire ;
- Être doté d'une expérience reconnue en matière de recherche et de publication ; et
- Avoir au moins 5 ans d'expérience à un niveau de direction.

3. Langues

La maîtrise de l'anglais ; et une connaissance pratique du français ou de l'arabe est un atout supplémentaire.

4. Durée du mandat

Le Directeur sera nommé pour une durée de 4 ans. Il/elle sera éligible pour un seul mandat supplémentaire.

II. SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION DU COMESA

La Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe (ZEP), prédécesseur du COMESA, a mis en place une Chambre de compensation en 1984 pour faciliter le commerce par l'utilisation des monnaies nationales dans le règlement des paiements pour le commerce effectué entre les États membres, économisant ainsi sur l'utilisation des ressources des devises rares dans ledit commerce. Avec la libéralisation du marché des changes, cependant, les paiements transfrontières en monnaies nationales par l'intermédiaire de la banque centrale respective ne pouvaient plus être maintenus.

La Chambre de compensation du COMESA a introduit, entre autres, le Système régional de paiement et de règlement (SRPR), lequel permet aux pays membres de transférer plus facilement des fonds au sein du COMESA. Le SRPR est établi sur des standards ouverts et est également accessible aux États non-membres.

L'objectif principal du SRPR est de stimuler la croissance économique grâce à une augmentation du commerce intrarégional en permettant aux importateurs et aux exportateurs de payer et de recevoir des paiements pour les biens et services via une plate-forme efficace et rentable.

Désignation du poste	- Secrétaire exécutif de la Chambre de compensation du COMESA
Niveau	- P5
Lieu d'affectation	- Harare, Zimbabwe
Date d'entrée en fonction (provisoire)	- Juillet 2022

5. Fonctions

Le Secrétaire exécutif est le chef de la Chambre de compensation du COMESA et a les responsabilités suivantes :

- (i) Les opérations quotidiennes de la Chambre de compensation ;
- (ii) La mise en œuvre des décisions du Comité des gouverneurs des banques centrales du COMESA et de son bureau relatives à la Chambre de compensation ;
- (iii) Le chef des ressources humaines de la Chambre de compensation ;
- (iv) L'élaboration du rapport annuel et du projet de budget de la Chambre de compensation ;
- (v) La surveillance permanente des opérations de la Chambre de compensation et la formulation des propositions y correspondant au Comité des gouverneurs dans le but de la promotion de ladite Chambre de compensation ; et
- (vi) Toute autre activité concernant la Chambre de compensation, selon les directives du Comité des gouverneurs des banques centrales du COMESA et de son bureau.

6. Qualifications académiques et expérience

Le candidat doit :

- Posséder au moins un diplôme de mastère en économie, gestion d'entreprise ou finance et banque ;
- Être ressortissant d'un État membre du COMESA ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de l'économie ou des systèmes de paiement régionaux ;
- Avoir de l'expérience et une exposition aux procédures des conférences régionales ; et
- Avoir au moins 5 ans d'expérience à un niveau de direction.

7. Langues

La maîtrise de l'anglais ; et une connaissance pratique du français ou de l'arabe est un atout supplémentaire.

8. Durée du mandat

Le Secrétaire exécutif sera nommé pour une durée de 4 ans. Il est éligible pour un seul mandat supplémentaire.

9. Date limite de réception des candidatures

Les candidatures ainsi que les curriculum vitae doivent être soumis aux banques centrales des États membres respectifs, en utilisant le formulaire de candidature du COMESA prescrit, qui peut

être téléchargé sur le site Internet du COMESA suivant : <http://www.comesa.int/opportunities> et s'adressant au Secrétaire général adjoint - Administration & Finances du COMESA, au siège du Secrétariat du COMESA à Lusaka (Zambie). La date limite de réception des candidatures par les banques centrales est le 29 octobre 2021.

LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE SOUMISES ÉLECTRONIQUEMENT PAR COURRIEL ET AUSSI EN COPIE IMPRIMÉE.

La liste des candidats retenus par les banques centrales respectives sera envoyée **avant le 22 novembre 2021** au Secrétariat du COMESA pour un traitement ultérieur conformément au Règlement intérieur du COMESA.

■ ■ ■